



**Conseil Municipal  
de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du mercredi 20 décembre 2023 à 18h  
Salle Georges Brassens**

Conseillers Municipaux en  
exercice : **29**

Conseillers Municipaux pré-  
sents ou représentés : **20**

Date de la convocation :

**14 décembre 2023**

**Délibération n° DCM23-12-20P14**

**Administration générale – Modification du règlement  
du Conseil Municipal des Jeunes**

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, *Maire, Président de la séance,*

M. Jean-Marie Sabatier, Mme Michelle Guibal, M. Jean François Faustin, Mme Elisabeth Blanquet, M. Jean-Luc Barral et Mme Véronique Delorme, *Adjoints,*

M. Jean-Jacques Pinet, M. Georges Bélart, Mme Catherine Klein, Mme Corinne Gonzalez, Mme Joëlle Mouchoux, Mme Rosemay Crémieux, Mme Hélène Cinési, M. Michaël Deltour, Mme Louise Jaber, M. Jean Garcia, *Conseillers municipaux,*

Absents :

Mme Isabelle Le Goff, M. Georges Elnecave, M. Patrick Javourey, M. Stéphane Garcia, Mme Marie Pas-sieux, Mme Paquita Médiani, M. Franck Rugani, Mme Claude Blaho-Poncé, Mme Claudine Soulairac, M. Salvador Ruiz, M. Laurent Dô et M. Michel Vullierme.

Procurations :

Mme Isabelle Le Goff à Mme Véronique Delorme

M. Georges Elnecave à Mme Michelle Guibal

M. Stéphane Garcia à Mme Hélène Cinési

-----  
*Rapporteur : Mme Louise Jaber*

Par délibération du 4 octobre 2023, le Conseil Municipal a décidé la création d'un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) regroupant les élèves scolarisés dans les collèges de la Commune et en a approuvé le règlement intérieur.

Ce dernier stipule entre autre que seuls les jeunes domiciliés dans la Commune pourront être candidats et électeurs.

Dans le cadre de la concertation engagée avec les partenaires éducatifs et les responsables des établissements scolaires, il est apparu pertinent d'étendre la qualité d'électeur à l'ensemble des élèves scolarisés dans les établissements de la Commune associés au projet, mais aussi aux élèves des classes de Cours Moyen 2<sup>ème</sup> année.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de décider la modification du règlement du Conseil Municipal des Jeunes en précisant que sont électeurs tous les élèves scolarisés dans les établissements associés au projet et que les élèves des classes de CM2 participeront au projet,
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de modifier le règlement du Conseil Municipal des Jeunes en précisant que sont électeurs tous les élèves scolarisés dans les établissements associés au projet et que les élèves des classes de CM2 participeront au projet,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

Secrétaire de séance,



Louise JABER

Maire et président de séance,



Gérard BESSIERE